



RÉFORME DES RETRAITES : QUE VEUT LA CFDT ?

OCTOBRE 2019

A quelles conditions la réforme des retraites permettra-t-elle de rétablir la confiance dans le système et de le rendre plus juste et plus solidaire ?

1. Les exigences du Sgen et de la CFDT

- **Une réforme qui n'a pas pour objectif de faire des économies.**
- **Un système par répartition** assurant une solidarité intergénérationnelle : les cotisations de l'année paient les retraites de l'année.
- **Un système contributif** : quelle que soit l'activité professionnelle, un euro cotisé donne les mêmes droits, tout euro cotisé donne des droits.
- **Un système complété par la solidarité intra-générationnelle** : les cotisations de ceux qui sont privés de revenus (chômage, maladie, maternité, etc.) sont prises en charge par un tiers (assurance-chômage, assurance-maladie, etc.).
- **Un système fondé sur une solidarité universelle** : tout le monde contribue pour financer la retraite de tout le monde. La solidarité est plus forte si elle est plus large.
- **La revalorisation du minimum de pension pour atteindre 100% du SMIC net** pour une carrière complète au SMIC.
- **Le maintien de l'âge légal d'ouverture des droits à 62 ans.**
- **Une mise en place longue et très progressive** pour être la plus neutre possible pour les personnes et permettre la montée en charge des dispositifs de compensation.
- **La construction de compensations pour certaines professions** (fonctionnaires sans primes, catégories actives...).
- **Le maintien du dispositif "carrières longues".**

2. Les préalables du Sgen et de la CFDT

- La garantie à 100% des droits acquis AVANT la mise en œuvre de la réforme.
- La création de compensations
 - La révision des politiques salariales dans la fonction publique
 - La prise en compte de la pénibilité de certains métiers
- La garantie de l'évolution de la valeur du point

3. Des droits nouveaux à construire

- Un droit à la retraite progressive pour organiser les fins de carrières
- Le droit de choisir librement le moment de son départ
- L'amélioration des procédures de reclassement

4. Les lignes rouges de la CFDT

Pour le Sgen-CFDT et la CFDT, la réforme ne sera acceptable que :

- si l'intégralité des droits acquis avant 2025 est garantie à tous et toutes,
- si une revalorisation salariale est assurée pour certaines catégories de personnels de la fonction publique,
- si un dispositif permet d'aménager les fins de carrière en organisant un départ progressif,
- si le système est plus généreux envers les basses pensions,
- si la loi fixe les conditions d'évolution de la valeur du point,
- si un volet pénibilité de qualité y est intégré,
- si la phase de transition est longue et très progressive.